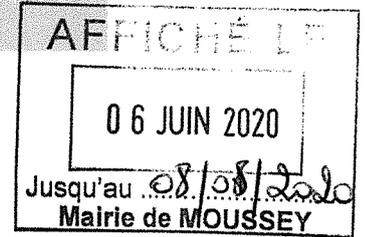




Département de l'Aube  
Arrondissement de Troyes

**COMMUNE DE MOUSSEY**

**ARRETE N°26/2020**



**portant délégation des fonctions d'état civil à Madame Laure HAMOT,  
secrétaire de mairie**

**Le Maire de la commune de Moussey,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2122-10 ;

Vu le Code civil ;

Considérant que pour permettre le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à la secrétaire de mairie, seul agent administratif de la commune ;

### **A R R Ê T E**

**Article Unique** : A compter du 4 juin 2020, sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame Laure HAMOT, fonctionnaire titulaire de la commune pour les dossiers et questions suivants :

- Réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants
- Réception des déclarations parentales conjointes de changement de nom de l'enfant, des consentements de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, des consentements d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- Transcription et mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- Dressage de tous les actes relatifs aux déclarations évoquées ci-dessus,
- Délivrance de toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes,
- Vérification des données de l'état civil fournies par l'usager, auprès des officiers de l'état civil dépositaires de ces actes,
- Réception des futurs mariés et vérification des dossiers de mariage pour déterminer si une audition préalable au mariage est nécessaire,
- Enregistrement les déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

Copie du présent arrêté est adressée :  
- Procureur de la République.

Fait à Moussey, le 4 juin 2020  
**Le Maire, Bruno FARINE**

